



Chèques-vacances des retraités de l'Etat : pas de passage en force !

Lors du Comité interministériel de l'action sociale (CIAS) du 11 juillet, la DGAFP a voulu présenter une nouvelle circulaire excluant à nouveau les retraités de l'État du bénéfice de la prestation Chèques-vacances.

L'UNSA Fonction Publique a quitté la séance ainsi que toutes les organisations syndicales.

Les chèques-vacances permettent d'aider au financement de loisirs culturels ou sportifs, aux transports, à des voyages ou à des locations saisonnières, via un système d'épargne préalable.

Les retraités de la fonction publique de l'État ont peu d'action sociale, voire pas du tout. Les chèques-vacances sont un accès au départ en séjour, un accès à des activités culturelles, un accès au sport santé pour ces anciens agents, qui continuent à avoir un lien avec l'État, ne serait-ce que par le paiement de la pension par le SRE. Les retraités qui accédaient à cette prestation avaient un un revenu fiscal de référence (RFR) moyen inférieur de 7 000 euros et un RFR médian inférieur de 6 000 euros à celui des agents actifs bénéficiaires.

La DGAFP a voulu présenter lors du CIAS du 11 juillet une circulaire excluant à nouveau les retraités de cette prestation, après l'annulation de la circulaire du 2 août 2023 par le Conseil d'État. L'avis du CIAS est requis, ce qui avait été omis par la DGAFP en 2023.

L'UNSA Fonction Publique a redit son opposition à cette circulaire. Elle a souligné que ce projet de circulaire présenté pour avis au CIAS n'avait pas été mentionné à l'ordre du jour de cette séance. Elle a demandé l'ajournement de ce point. Devant le refus de la DGAFP, elle a quitté la séance comme toutes les organisations syndicales.

L'UNSA Fonction Publique conseille à tous les retraités qui souhaitent bénéficier de cette prestation de constituer leur dossier au plus vite.

L'UNSA Retraités détaille sur son site la procédure à suivre : [ici](#).

La DGAFP a présenté lors de ce CIAS le point sur le budget de l'action sociale interministérielle (ASI) au 30 juin. Comme chaque année, la DGAFP s'est voulue rassurante, annonçant que l'intégralité du budget serait consommée cette année, contrairement à 2023 et 2024.

Pour l'UNSA Fonction Publique, en période de stagnation salariale pour les agents publics, l'action sociale interministérielle sert d'amortisseur social. Réduire la voilure de l'action sociale interministérielle pénalise les agents dont le pouvoir de vivre est le plus faible. Revaloriser les différentes prestations, même dans un contexte budgétaire contraint est indispensable. La présentation de la DGAFP démontre une fois de plus le risque de sous-consommation. Pour l'éviter, l'UNSA Fonction Publique demande une communication efficiente vers les agents. Il est nécessaire que le budget 2025 de l'ASI soit entièrement dépensé et que le budget 2026 soit au moins à hauteur de celui de 2024. Pour l'UNSA Fonction Publique, la priorité n'est pas à moins d'action sociale mais à plus et à mieux d'action sociale.